COMMUNIQUE DE PRESSE

PLFSS 2024

Des mesures en faveur des aidant.es insuffisantes !

Paris, le 1 décembre 2023

Alors que le projet de loi de financement de la sécurité sociale est toujours en cours de discussion, le *Collectif Je t'Aide* regrette la faible considération des 11 millions d'aidant.es qui accompagnent un proche en perte d'autonomie, en situation de handicap ou atteint de maladie chronique. Au regard de leur contribution essentielle, le *Collectif Je t'Aide* alerte sur la nécessité de dédier de véritables moyens financiers à la prévention, au soutien et à l'accompagnement des aidant.es.

Un système de protection sociale qui précarise les aidant.es

76 % des résidents d'EHPAD **ne peuvent pas financer leurs frais de séjour** avec leurs revenus courants.[1]

Le PLFSS n'est pas à la hauteur des enjeux actuels : le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques, le virage ambulatoire et le souhait de la population de vieillir à son domicile. Il traduit aujourd'hui une **politique court-termiste** qui pense des solutions en termes d'actions curatives et non préventives. De plus, le contexte et l'état du système de soin témoignent de **problèmes systémiques** : autant du côté des professionnel.les, qui n'ont plus les moyens de faire leur travail dans de bonnes conditions, que du côté des patients et de leurs aidant.es qui n'ont pas tous accès aux soins dont ils ont besoin.

En 2030, la France comptera 30% de personnes de plus de 65 ans et un.e actif.ve sur quatre sera aidant.e. La perte d'autonomie, pour ne citer que cet exemple, engendre des frais très élevés pour les personnes dépendantes, mais aussi pour leurs proches. Selon la DRESS, **ils s'élèvent à 2 200 € par mois pour les personnes à domicile et à 2 500 € en établissement spécialisé** [2]. Aide-ménagère, garde de jour ou de nuit, livraison des repas, équipement, adaptation du logement, … Malgré les aides, le **reste à charge demeure conséquent,** et **repose souvent sur les aidant.es**, leur aidé n'étant pas en mesure de les régler, augmentant ainsi leur **précarité.**

L'urgence de placer la prévention au coeur du système de santé

87% de la population vit dans un territoire concerné par un **désert médical**.[3]

Le PLFSS annonce sa volonté « d'accélérer le virage de la prévention à tous les étages du système de santé ». Le *Collectif Je t'Aide* salue cette intention qui reste un vœu pieu non accompagné de faits concrets. **Les aidant.es sont en plus mauvaise santé que la population globale**, il est donc nécessaire qu'une attention particulière soit portée à leur santé. En effet **les aidant.es négligent leur santé, faute de temps** pour les consultations et les examens de dépistage et de moyens financiers, ce qui les conduit souvent à des **situations d'épuisement**. Au-delà de la prévention, il faut des **moyens permettant de dégager du temps aux aidant.es**, notamment pour s'occuper de leur propre santé. A ce titre, le PLFSS propose que les personnes âgées bénéficiaires de l'APA puissent avoir jusqu'à deux heures de soutien supplémentaire à domicile par des professionnels : 2 heures c'est peu au regard des 20h consacrées chaque semaine pour 1 aidant sur 5 !

Des **mesures concernant le répit** sont ainsi attendues dans le cadre du PLFSS. Par exemple, le **Baluchonnage,** une forme de répit à domicile longue durée par un.e professionnel.le unique, était en sursis jusqu'au 31 Décembre 2023, et le PLFSS prévoit le prolongement de l'expérimentation du baluchonnage, mais d'une année seulement. Pourtant, **le baluchonnage a fait ses preuves depuis le début de son expérimentation**, autant pour les aidé.es, que pour les

aidant.es et les professionnel.les. Il est un **format de relayage nécessaire et préventif** à l'épuisement des aidant.es et dont **sa pérennisation à long terme devient urgente.**

La nécessité d'allouer des moyens spécifiquement dédiés aux aidant.es

La volonté du gouvernement de "tenir compte de la préférence des Français pour le maintien à domicile" avec pour objectif de passer le « taux d'institutionnalisation » (en EHPAD) parmi les personnes en perte d'autonomie de 41 à 37 % entre 2021 et 2030 et par la création de 25 000 places de SSIAD [(4)] va nécessiter une présence accrue des aidant.es. De plus, bien que le gouvernement semble vouloir allouer davantage de moyens financiers à ce secteur, **quand est-il de la formation des professionnels de ce secteur à l'accompagnement des aidant.es ?**

Au-delà des mesures annoncées, le ***Collectif Je t'Aide*** réclame :

- **L'augmentation des moyens dédiés aux structures et professionnel·les de santé, du social et du médico-social** et la revalorisation de ces métiers.
- La **formation** des professionnel·les de santé, du social et du médico-social au **repérage** et à **l'orientation des aidant·es quel que soit leur âge.**
- La **coordination des professionnel.les à domicile** (ex : care management) doit également être soutenue financièrement pour un reste à charge nul pour les aidant.es.
- La création d'un **bilan de santé annuel** pour tous.tes les aidant·es et des consultations psychologiques gratuites, dès l'annonce du diagnostic de l'aidé.e et tout au long du parcours
- De **renforcer les plans d'aides des personnes aidées**, pour permettre une réponse exhaustive et accessible financièrement à leurs besoins.
- La **pérennisation du baluchonnage.**
- **Rendre effectif le droit au répit** par :
    - Le développement et la diversification des solutions de répit adaptées et de qualité
    - La création et le soutien aux plateformes de répit et d'accompagnement, en augmentant leurs moyens financiers et leurs ressources humaines pour qu'elles accompagnent tous les aidant·es
    - Le développement de moyens financiers pour limiter le reste à charge des aidant·es et des aidé·es

"Prendre soin des aidant.es devrait devenir un enjeu majeur de santé publique. Car non seulement ils pallient les dysfonctionnements du système de santé, mais ils n'ont pas les moyens adaptés pour s'occuper de leur propre santé. Les aidant.es d'aujourd'hui deviendront potentiellement les aidé.es de demain : comment réellement aider ceux qui aident ? Corinne Benzekri, *Présidente du Collectif Je t'Aide.*

(1) Rapport de C. Pires-Beaune (2023) ; (2) DRESS, Aides à l'autonomie des personnes âgées : qui paie quoi ? 2019 ; (3) Proposition de loi « accès aux soins », mars 2023 ; (4) Dossier de Presse PLFSS 2024

A propos du Collectif *Je t'Aide*

Créé en 2015, le ***Collectif Je t'Aide*** est composé de 33 structures membres et d'aidant.es. Il poursuit trois objectifs principaux : faire avancer les droits des aidant.es, les rendre plus visibles dans la société et transformer celle-ci pour qu'elle agisse auprès d'eux.elles et avec eux.elles. Pour cela, il mène des actions de plaidoyer et de communication telles que l'interpellation des candidat.e.s aux élections, la production de plaidoyers et d'études, l'organisation de campagnes de sensibilisation, du Prix Initiative Aidant.es et de la Journée Nationale des Aidant.es qui a lieu chaque 6 Octobre. En savoir plus : https://www.associationjetaide.org/

Contact presse : Florence Sabatier - florence@associationjetaide.org - Tél. : 06.61.41.02.9